

Gisèle BIEMOURET
Députée du Gers
Vice-présidente du Conseil Général

Condom, le 10 Décembre 2009.

Monsieur André BENECH
Chef des Travaux Lycée des Métiers Le Garros
Lycée Le Garros
1Bis, Rue Darwin
32021 AUCH

Monsieur,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de votre message électronique concernant les conséquences induites par les projets de réforme du lycée.

Consciente de vos inquiétudes, j'ai immédiatement adressé une question écrite à l'attention de Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, afin d'en savoir plus sur les intentions du Gouvernement en la matière.

Vous trouverez ci-joint une copie de cette question.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront données à mon intervention.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Ti cordialement

Gisèle BIEMOURET



Députée du Gers
Vice-présidente du Conseil Général

Gisèle BIEMOURET
Députée du Gers
Vice-présidente du Conseil Général

Condom, le 10 Décembre 2009.

Question écrite à Luc CHATEL (Réforme du Lycée et enseignement technologique.)

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le Ministre de l'Education Nationale sur les conséquences induites par les projets de réforme du lycée. En effet, les matières technologiques en Seconde vont connaître une réduction drastique de ces horaires. Le passage de 6 heures d'options technologiques possibles à 1h30 est une aberration en matière d'apport de connaissances et d'exploration de la discipline dans la perspective de leur choix d'orientation. La culture technologique est tout aussi indispensable que les sciences du vivant et de l'économie, dans la mesure où les techniciens supérieurs et d'ingénieurs représentent au moins 25% de l'emploi en France, et apportent de l'innovation et le développement des nouvelles technologies. Les sciences et technologies industrielles jouent un rôle essentiel dans l'ascenseur social, il est nécessaire de réaffirmer leur importance et non le contraire. Les diminutions des horaires envisagées en classe de seconde, sans compensation en classe de 1^{ère} et de terminale, ne peuvent garantir un maintien des niveaux de connaissances, de méthodologie et de savoir faire compatibles avec ceux attendus à l'entrée de l'enseignement supérieur. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre en la matière.